

directement liées au développement telles que la remise en état d'infrastructures.⁸⁰ On envisage aujourd'hui de confier aux Casques bleus de nouveaux rôles comme «le maintien de la paix environnementale» en cas de catastrophe écologique et l'intervention contre les trafiquants de drogue.⁸¹

Les missions d'aujourd'hui incluent un important contingent de civils (travailleurs de secours, policiers, agents d'élection, juristes, constitutionnalistes, observateurs chargés de veiller au respect des droits de la personne). Par exemple, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a participé à plusieurs missions de maintien de la paix en plus de contribuer à plus long terme à la démocratisation des forces policières dans divers pays du Tiers monde. Par ailleurs, la composition des forces militaires est plus variée que par le passé grâce à la présence de contingents des pays du Sud.

Le maintien de la paix a donc été élargi depuis quelques années pour englober des mesures visant à atténuer les causes économiques et sociales des conflits internes et des conflits entre États. Par exemple, dans le cas de conflits internes, l'édification d'institutions plus démocratiques signifie souvent que «des forces internationales doivent contribuer à l'éducation des forces armées dans le nouvel État, [en leur donnant] des conseils sur leur rôle dans une démocratie, et [en les aidant] à se donner les structures et les institutions militaires appropriés».⁸² Ce processus d'apprentissage, dont le but est de favoriser le professionnalisme militaire et la loyauté à l'égard de l'État de droit nécessaires à la démocratie, ne touchent pas que les militaires du pays d'accueil, car les leçons peuvent également être absorbées par certains contingents participant à la force de maintien de la paix. Enfin, cette attention donnée aux causes sous-jacentes des conflits signifie que le maintien de la paix a cessé d'être une aide indirecte pour devenir une activité favorisant directement le renforcement des capacités institutionnelles.

80 Bremner, J.S. et Snell, J.M., «The Changing Face of Peacekeeping », *Revue canadienne de défense*, août 1992, p. 8.

81 *Ibid.*, p. 10.

82 *Ibid.*, p. 9.